



La CFDT Fonctions publiques réclame l'ouverture de négociations salariales !

Pourquoi appeler à l'action le 8 février ...

- la CFDT sait ce que négocier veut dire - quand il y a moyen de le faire, elle le fait dans l'intérêt des agents - mais face à un refus d'ouvrir le dialogue, elle sait réagir.
- Or en matière salariale, le dernier accord a été signé en 1998. Depuis lors il n'y a eu que des coups de pouce ponctuels, toujours définis de façon unilatérale. Les agents méritent une autre considération !
- Dans le secteur privé, on négocie les salaires chaque année. Pourquoi pas chez nous ?

Parce qu'aucun accord n'est intervenu depuis 2000 ...

Le dernier accord salarial signé par la CFDT, c'était en février 1998 ! Il garantissait le maintien du pouvoir d'achat sur la période 98/99 pour tous les agents publics et prévoyait une clause de sauvegarde.

Sur les 6 dernières années, aucune négociation salariale n'a été possible. Et les seules mesures prises l'ont été de façon unilatérale par les gouvernements qui se sont succédé.

Résultat de ce déficit de dialogue social : par rapport au coût de la vie, la valeur du point d'indice a baissé de près de 6 % entre 2000 et 2006.

Pour atteindre ses objectifs de rattrapage du pouvoir d'achat, la CFDT est prête à discuter de modalités appropriées. Il faut utiliser plusieurs leviers de façon complémentaire : revalorisation du point, attribution d'un nombre de points identique pour tous, refonte des grilles de rémunération ... et demander au gouvernement un échancier resserré.

Parce qu'aucune perspective ne se fait jour pour 2007 et les années suivantes

Les salaires se négocient annuellement dans la quasi totalité des centaines de branches d'activité existantes. Pourquoi cela ne s'avère-t-il pas possible à la Fonction Publique ?

La CFDT est décidée aujourd'hui à s'engager sur des discussions salariales, comme elle l'a fait savoir au Ministre en décembre dernier.

Elle exige une politique salariale qui assure la progression du pouvoir d'achat des agents et qui garantisse une réelle attractivité des métiers de la fonction publique.

Elle revendique une évolution négociée de la valeur du point qui prenne en compte l'évolution des prix mais aussi la croissance économique.

La CFDT a su conclure en janvier 2006 une première série d'accords d'ordre statutaire et social dont les personnels peuvent déjà mesurer les effets et elle continue à agir pour la poursuite de la refonte des carrières.

En demandant l'ouverture immédiate de négociations salariales, elle confirme son souhait de voir se développer une véritable politique contractuelle dans les fonctions publiques au service de l'ensemble des fonctionnaires et agents publics.